



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2021

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes
au titre de l'année **2020**

La notice de cet avis
est disponible en
[cliquant ici](#) ou sur
impots.gouv.fr

M ODION JEAN-PIERRE
20 AV LOUIS BONNET EYMARD
38700 CORENC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 63 950 674 212
Référence de l'avis : 21 38 6502860 07

Numéro de propriétaire : 045 000022

Numéro d'affaire : 2104910

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBLHBK
M ODION JEAN PIERRE BERNARD

Numéro de rôle : 281

Date de mise en recouvrement : 30/04/2021

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/06/2021**

791,00 €

38074

Vous devez payer cette somme sur **impots.gouv.fr** : payer en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone ou sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
SIP GRENOBLE CHARTREUSE- GRESI
38 AVE RHIN ET DANUBE - 38047 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 39 39 11
 - pour le montant de votre impôt :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER SUD ISERE - SECTEUR FONCIER 2EME SECTEUR
38 AVE RHIN ET DANUBE - 38047 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 39 39 61

TAXES FONCIÈRES – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 38

Commune 045 BIVIERS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
Propriétés bâties	Taux	%	%	%	%	%	%	%			
	Adresse										
	Base										
	Base avant										
	Base imposée										
	Cotisation										
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
Propriétés non bâties	Taux	68,250	%	3,220	%	42,430	%	18,400	%	1,160	%
	Base	588		588		588		588		588	
	Base avant	23		23		0		29		23	
	Base imposée	565		565		588		559		565	
	Cotisation	386		18		249		103		7	763
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)										
	Base État										
	Base Collectivité										
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière										
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession					
Taux	%	%	%	%	Prix de cession						
Cotisation brute					Base brute						
Cotisation déduite					Nombre d'années						
Cotisation nette					Base imposée						
									Frais de gestion de la fiscalité directe locale	28	
									Dégrèvement Habitation principale		
									Dégrèvement JA État		
									Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 380 074 045 045									Montant de votre impôt :	791	